

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 90/6°L approuvant le statut de la profession de transitaires-commissionnaires dans le port de Djibouti.

n° 90/6°L

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 juillet 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le statut de la profession de transitaires-commissionnaires dans le Port de Djibouti, annexé à la présente délibération, est approuvé.